

DRC4789 – Droit international privé bijuridique

Professeur : Sacha Cannon

Hiver 2023

Description du cours

- Introduction au droit international privé dans une perspective bijuridique, c'est-à-dire, des règles applicables aux rapports de nature privée présentant un élément d'extranéité. Le cours adopte une approche de droit comparé entre les règles de droit international privé de droit civil du Québec et de *common law* des autres provinces canadiennes. Ce cours est indispensable pour celles et ceux qui désirent orienter leur carrière juridique vers des domaines de droit privé dans un environnement plurijuridictionnel.
- Plus particulièrement, ce cours examinera les règles de conflits suivantes :
 1. Conflit de juridictions : la compétence des tribunaux des provinces canadiennes saisies (des deux traditions juridiques), pour entendre une demande présentant un élément d'extranéité;
 2. Conflit de lois : la loi applicable à la situation présentant l'élément d'extranéité;
 3. Conflits d'autorités : les conditions relatives à la reconnaissance et à l'exécution des décisions étrangères (jugements / sentences arbitrales).

Objectif du cours

- Ce cours concerne les principes de droit international privé de *common law* et du droit civil québécois applicable aux rapports de nature privée qui présentent un élément d'extranéité. Il s'agit de déterminer et d'appliquer les règles de conflits à des situations présentant un élément d'extranéité et de comparer les approches de droit international privé québécois et de droit international privé des provinces de tradition de *common law*.
- À la fin du semestre, les étudiantes et étudiants seront capables :
 1. D'expliquer ce qu'est le droit international privé, dans sa dimension de *common law* et dans sa dimension québécoise, ses objectifs, sa nature, ses règles de conflit et ses sources, en plus de pouvoir comparer les approches des deux systèmes;
 2. D'expliquer si les tribunaux québécois ou de province de *common law* saisie d'une question issue d'une situation internationale sont compétents ou non pour l'entendre;

3. D'expliquer quelle loi, soit celle du for saisi ou étrangère, les tribunaux québécois ou de province de *common law* ayant compétence devront appliquer pour répondre à la situation internationale et en vertu de quelles conditions;
4. D'expliquer si une décision rendue à l'étranger sera susceptible de reconnaissance et d'exécution dans la province dont les tribunaux québécois ou de province de *common law* sont appelés à la reconnaître. Si oui, à quelles conditions.
5. D'appliquer certaines règles de conflit, tant québécoises que de provinces de *common law*, aux situations particulières présentant un élément étranger. Ainsi, les étudiant(e)s pourront faire une application sélective des règles de droit international privé aux problèmes comprenant un litige international.

Méthode d'enseignement

- Le cours se donnera en personne de façon magistrale. Les étudiants et étudiantes doivent faire preuve d'une participation active. Ceux-ci doivent entre autres :
 - (a) Compléter les lectures assignées;
 - (b) Se présenter en classe de façon assidue et ponctuelle;
 - (c) Participer aux exercices et résolutions de problème en classe; et
 - (d) Compléter les composantes de l'évaluation.
- La méthode d'enseignement du professeur vise principalement à assurer aux étudiants l'apprentissage des éléments suivants :
 - (a) Connaissances générales du droit international privé bijuridique;
 - (b) Compréhension de la matière;
 - (c) Application et analyse des règles de conflits.
- Les présentations magistrales du professeur seront généralement accompagnées de diapositives PowerPoint, lesquelles seront distribuées avant le cours.

Méthode d'évaluation

- Participation en classe des étudiants qui comptera pour 10% de la note finale.
- Un examen de mi-session d'une heure et trente minutes (1h30) en classe qui comptera pour 30% de la note finale. Cet examen sera non-préjudiciable. Il portera sur la matière vue en classe jusqu'au moment de l'examen de mi-session.
- Un examen final de trois heures (3h) en classe qui comptera pour 60% de la note finale. L'examen final aura comme objectif principal l'évaluation de la compréhension de la matière enseignée en classe et la capacité des étudiants et étudiantes d'appliquer les règles de droit international privé.

Principaux instruments de travail

- Textes de loi pertinents.
- Claude Emanuelli, *Étude comparative sur le droit international privé au Canada*, Montréal : Wilson & Lafleur, 2019. (ISBN : 9782896894758).
- Jurisprudence qui sera mise en ligne par le professeur.
- Doctrines et articles qui seront mis en ligne par le professeur.